



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	29	29

Date de la convocation
16 mars 2026

Séance du
22 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 mars, à dix heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Municipale sise 461, rue de la République, 60280 Margny-lès-Compiègne, sous la présidence de Monsieur Bernard HELLAL, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames CHOISNE, DAUZAT, GILBERT, DE PAUW, AUDINET, MAURY, VIÉRIN, LAVRILLEUX, DELAPLACE, RYCKELYNCK, LUONG, LIVONET-CARDON, DUCHEMIN, BRUN.

Messieurs HELLAL, DIAB, DE MYTTENAERE J-J, PERNOT DU BREUIL, SÉJOURNÉ, CABADET, RECTON, CAPRON, NORTON, TARAMON, VERBOIS, DE MYTTENAERE J, LÉONARD, POUSSIN, MAUDET.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Monsieur DE MYTTENAERE Jérôme a été désigné secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Délibération 2026-03-22-03**

### **Élection des adjoints au Maire**

Vu l'article L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose :

« Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus [...] ».

Vu la délibération N°2026-03-22-02 relative à la détermination du nombre d'adjoints au Maire,

Il est procédé à l'élection des adjoints.

***Le Conseil Municipal,***

Entendu le rapport présenté par Monsieur Bernard HELLAL, Maire,

***Après en avoir délibéré, DÉCIDE***

- D'élire la liste des adjoints au scrutin de liste et à la majorité absolue.

**Liste 1**

- MME Astrid CHOISNE
- M. Georges DIAB
- MME Corinne GILBERT
- M. Michel PERNOT DU BREUIL
- MME Stéphanie DAUZAT
- M. Jérôme CAPRON
- MME Émilie AUDINET
- M. Denis SÉJOURNÉ

**1er tour de scrutin**

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) 29
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0
- Nombre de suffrages blancs 2
- Nombre de suffrages exprimés 27
- Majorité absolue 15

Ont obtenu :

- liste 1 : vingt-sept voix, 27

Sont élus adjoints au maire :

- MME Astrid CHOISNE
- M. Georges DIAB
- MME Corinne GILBERT
- M. Michel PERNOT DU BREUIL
- MME Stéphanie DAUZAT
- M. Jérôme CAPRON
- MME Émilie AUDINET
- M. Denis SÉJOURNÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé les membres présents,

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Bernard HELLAL

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié ou notifié le :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans les deux mois suivants sa publication et sa notification.